



C.PCT 1091
- 76

Le 8 décembre 2006

Madame,
Monsieur,

En 1993, le Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Office européen des brevets (OEB) ont signé un accord de coopération concernant la création et la distribution de la série de CD ESPACE. Pour l'OMPI, cet accord a permis à la fois de publier par voie électronique les demandes PCT, et de remplir ses obligations en vertu de la Règle 87 du Règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). En vertu de cet accord, l'OEB envoie des copies du CD ESPACE WORLD aux Offices sur demande et pour le compte de l'OMPI.

Depuis lors, nous avons créé notre propre DVD nous permettant de remplir nos obligations en vertu de la Règle 87 du Règlement d'exécution du PCT, et avons mis en place notre propre système de publication électronique via le Service de recherche PatentScope (<http://www.wipo.int/pctdb/fr/>). Le DVD (communément appelé "DVD de la Règle 87") contient les données PCT publiées chaque semaine et, est envoyé aux Offices par l'OMPI sur demande.

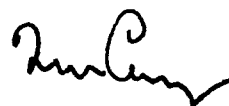
Fort de ce constat et afin de rationaliser les coûts, nous proposons d'interrompre, à compter du 1^{er} avril 2007, notre accord de distribution avec l'OEB concernant le CD ESPACE WORLD comme moyen de remplir nos obligations en vertu de la Règle 87. Vous aurez donc, comme alternative, la possibilité de recevoir le DVD de la Règle 87 et de télécharger les demandes internationales PCT via le Service de recherche PatentScope. Votre Office pourra évidemment demander à recevoir le CD ESPACE WORLD en contactant directement l'OEB.

/...

Malgré l'interruption de l'accord de distribution concernant le CD ESPACE WORLD comme moyen de remplir nos obligations en vertu de la Règle 87, nous continuons de soutenir les produits ESPACE ainsi que tous les autres produits à valeur ajoutée contenant de l'information brevet et générés par le secteur privé. À ce titre, nous avons récemment amélioré la livraison, aux fournisseurs d'information brevet, de données brevets PCT en rendant possible, le jour de publication, le téléchargement via Internet de l'intégralité des demandes PCT publiées en format texte complet OCR.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur ce sujet. Mon collègue, M. William Meredith, chef de la Section Information Brevet et Statistiques de Propriété Industrielle, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions (mél : william.meredith@wipo.int ou tél. : +41 22 338 96 58).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Vice-directeur général